

Pour la première fois, le 24 juin, cette année, sera fête légale ou jour non juridique.

1925 JUIN

		SOLEIL		LUNE	
		Lev.	Cou.	Lev.	Cou.
V	19 Sacré Cœur de Jésus.	4.04	7.46	3.08	6.03
S	20 S. Silvére, pape et martyr.	4.05	7.46	3.43	7.00
D	21 III Pentecôte, Sol. du Sacré-Cœur.	4.05	7.46	4.24	7.53
L	22 S. Paulin, évêque et confesseur.	4.05	7.46	5.09	8.41
M	23 Ste Edilrude, vierge.	4.05	7.46	6.00	9.24
M	24 Nativité de St-Jean-Baptiste.	4.06	7.46	6.54	10.01
J	25 S. Guillaume, abbé.	4.06	7.47	7.53	10.33

Sujet d'étude et de discussion le 24 juin prochain: la composition du drapeau national projeté par le parlement.

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

(Suite de la page 429)

La Coopérative est aussi bien située que n'importe quelle maison d'affaires pour payer ses produits au plus haut prix du marché; son personnel coûte moins cher que celui d'une autre maison d'affaires, et ses profits sont infiniment moindres que ceux que l'on réalise dans le commerce ordinaire. Or, comment un commerçant ordinaire peut-il, dans l'ordre régulier des choses, payer constamment plus cher que la Coopérative sans faire une perte assez considérable sur ses profits légitimes. Si cela est admis, il faut conclure de suite que cette opération n'a qu'un seul but: tâcher de faire disparaître la Coopérative pour recommencer les opérations désastreuses d'autrefois pour les produits laitiers.

L'on peut dire que l'on paie plus cher que la Coopérative, mais il arrive que certaines maisons savent se reprendre à une certaine période de l'année, et en disant cela je ne prétends pas que ces maisons font une chose directement malhonnête; c'est la bascule ordinaire du commerce, et l'homme qui a fait des pertes au commencement de l'année se croit toujours légitimement autorisé à faire de gros profits à une autre période si l'occasion lui en est fournie. Or, c'est justement la Coopérative qui empêche cette occasion, et c'est justement pour cela que le commerce est si mécontent. Laissez-moi vous en donner un exemple:

L'exemple d'une manœuvre

L'automne dernier, se prévalant du fait que les commandes anglaises avaient quelque peu diminué, le beurre est tout à coup tombé de \$0.35 à \$0.28 sur le marché de Montréal; c'est un écart considérable et qui représente un gros montant pour les cultivateurs. La Coopérative qui connaissait bien la situation n'a pas voulu accepter les conditions offertes par le commerce; elle a mis le beurre en entrepôt et elle a attendu qu'une augmentation se produisit, augmentation qu'elle prévoyait. Le beurre n'a pas tardé à monter à \$0.33; une semaine plus tard il était à \$0.34, et la Coopérative, par son action, a sauvé aux cultivateurs de la province de Québec des milliers de piastres qui seraient allées en profits à certains commerçants, si elle n'avait pas été dans le marché pour faire cette opération de protection en faveur de la classe agricole.

Evidemment, les commerçants qui avaient organisé cette baisse auraient fait un gros profit qui les aurait remboursés probablement du quart, du huitième ou du seizième de cent qu'ils donnaient en plus du prix du marché quelques fois afin de dire qu'ils ont payé plus cher que la Coopérative.

Vous prétendez que l'an dernier vous avez payé un huitième de centin de plus que la Coopérative pour 10,000 boîtes. C'est un chiffre qui compte certainement, mais il n'est pas comparable au chiffre des produits laitiers que manipule la Coopérative et qui dépasse en fromage seulement le chiffre de 20 millions de livres. Après tout un huitième de centin dans la circonstance ne représente que \$1000.00 et ce n'est pas un prix assez élevé pour qu'une maison d'affaires ne puisse pas se reprendre par une baisse subite du marché.

D'ailleurs la prétention émise par la Coopérative que ces prix de faveur sont payés sur des petites quantités n'a jamais été contredite par des faits positifs.

L'un des plus gros commerçants de Montréal, assigné devant le Comité de l'Agriculture, lors de la session dernière, a tacitement admis que les prix plus élevés payés par les commerçants ne concernaient pas les grosses quantités, et cela se comprend facilement d'ailleurs.

N.D.R. Il ne faut pas oublier que depuis sa fondation, ce sont les prix obtenus par la Coopérative qui déterminent le prix général du marché. Si elle n'existait pas, comment les cultivateurs pourraient-ils savoir qu'ils vont obtenir le plus haut prix pour leurs produits?

Ce n'est pas le commerce qui les renseignerait. Sans cette société il n'y aurait aucune stabilité, aucun contrôle pour les produits laitiers sur nos marchés et les cultivateurs seraient comme autrefois à la merci des commerçants.

Ils font erreur ceux qui disent que la Coopérative ne paie pas plus qu'eux-mêmes ou encore qu'elle paie une fraction de moins, pour le fromage par exemple.

Ce n'est pas la Coopérative qui a diminué ses prix. Ce sont les commerçants qui augmentent les leurs parce que la Coopérative est là et ils ne seraient pas lents à les abaisser si elle disparaissait.

Une propagande d'éducation

En outre des avantages qu'offre la Coopérative pour protéger les cultivateurs contre les baisses subites du marché, celle-ci fait chez la classe agricole une propagande éducatrice, ce que les commerçants n'ont jamais songé à faire jusqu'à présent encore. Je ne le dis pas pour blâmer le commerce qui n'est pas organisé pour faire de l'éducation ni pour trouver des marchés. Mais la Coopérative est suffisamment organisée pour faire cette éducation qui manque principalement dans la fabrication des produits laitiers; elle peut en outre s'occuper de trouver des débouchés nouveaux pour nos produits.

C'est ce qu'elle fait, et sur ce point vous ne nierez pas que la Coopérative, depuis le commencement de son existence, a opéré, de l'aveu même des principaux commerçants de Montréal, une telle amé-

lioration dans les produits laitiers qu'on ne s'y reconnaît plus. C'est là l'avis de tous les experts, de tous ceux qui peuvent impartialement juger les choses, de même que de tous ceux qui sont intéressés, y compris les marchands qui sont défavorables à la Coopérative et qui sont forcés d'admettre les progrès accomplis. Ceci représente une amélioration énorme pour la classe agricole, c'est aussi un encouragement pour l'industrie laitière, les prix sont plus élevés et ceci ne nuit pas aux commerçants.

Vous n'avez qu'à consulter les statistiques pour réaliser combien notre industrie laitière a augmenté en production depuis 15 ans et cela grâce à l'action de la Coopérative qui a amélioré les produits, leur a donné une meilleure réputation qui a permis de les vendre plus cher, et qui a ainsi encouragé grand nombre de cultivateurs à augmenter leur production, et aussi induit un grand nombre d'autres qui ne fabriquaient pas, à entrer dans la fabrication des produits laitiers.

Tout cela, je le répète, a été favorable aux commerçants en général, et si cela a pu leur nuire d'un côté, l'action de la Coopérative leur a fait gagner une somme plus considérable de l'autre.

N'oublions pas non plus que l'œuvre de la Coopérative consiste principalement à obtenir, pour notre fromage en particulier, le même prix que celui d'Ontario sur le marché anglais. Or, nous n'avons pu encore réaliser cet idéal, et si sa qualité est dépréciée sur le marché anglais, malgré qu'elle soit aussi bonne que le fromage de la province d'Ontario, cela est encore dû aux opérations commerciales poursuivies autrefois par les commerçants et par ceux qui ne faisaient aucune éducation, prenant notre bon fromage de Québec et le marquant comme du fromage d'Ontario, et envoyant ensuite sous le nom de "Québec" tout le fromage de deuxième et troisième qualité pour l'amélioration duquel ils n'avaient pas osé lever le petit doigt. L'on faisait ainsi double profit et l'on ne s'occupait pas des intérêts de la classe agricole.

La Coopérative a remédié à tout cela dans une large mesure. Elle n'a pas complètement réussi; elle y travaille encore et y réussira, malgré toutes les entraves que l'on met à son fonctionnement.

La lutte n'est pas nouvelle

La lutte que l'on fait à la Coopérative ne me surprend pas; c'est la même lutte que l'on a faite à la Coopération dans tous les autres pays du monde. Ainsi, en Nouvelle-Zélande où 98% des producteurs laitiers appartiennent à une coopérative comme la nôtre, mais contrôlée par le gouvernement dans toutes ses grandes lignes et tous ses détails, les producteurs laitiers ont eu à subir une lutte acharnée de la part du commerce pendant au-delà de 10 ans. Ils se sont organisés quand même, et c'est ce qui fait aujourd'hui leur force et leur prépondérance sur le marché anglais.

Si cette organisation ne se fait pas ici comme elle s'est faite dans les pays qui sont nos concurrents, le commerce de fromage diminuera et pourrait peut-être disparaître dans un certain nombre d'années parce que nos concurrents nous auront tellement devancés qu'il nous sera impossible de placer notre fromage sur le marché anglais et qu'il ne se vendra plus.

C'est l'impasse dans laquelle certains commerçants canadiens nous ont mis. La situation qu'ils ont créée a pu se continuer pendant des années sans danger pour le commerce du fromage, aussi longtemps que nous n'avions pas la concurrence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et aussi des provinces de l'Ouest qui entrent maintenant sur le marché de l'industrie laitière.

Améliorons nos produits

Mais avec des concurrents aussi actifs que ceux qui font la lutte à la province de Québec à l'heure actuelle, il faut de toute nécessité que l'amélioration non seulement se maintienne, mais qu'elle progresse, et cette progression ne peut se faire qu'avec l'aide du gouvernement et par la création d'une coopération de producteurs directement intéressés eux-mêmes à vendre leurs produits sur le marché anglais, de manière à rencontrer la concurrence qui nous est faite par tous les autres pays producteurs.

Il reste bien d'autres raisons à donner pour justifier l'œuvre de la Coopérative; il faudrait une entrevue assez longue, et le cadre d'une lettre n'est pas suffisant pour traiter le sujet complètement. Si vous aviez l'occasion de venir à Québec, je serais heureux de vous rencontrer et vous donner tout le temps nécessaire pour des explications sur cette question.

Je vous remercie pour votre lettre très courtoise, qui ne contient rien de désagréable ni de choquant, et qui est écrite certainement par un homme possédant des idées suffisamment larges pour être accessible à tout raisonnement. C'est pourquoi il me ferait plaisir de vous rencontrer.

En attendant, je communiquerai votre lettre au président de la Coopérative Fédérée ainsi que copie de la réponse que je vous fais.

Quant à M. X... je crois que le président lui donnera des instructions d'user de toute la délicatesse possible afin de ne pas froisser les intérêts qui sont à côté de la Coopérative. C'est la politique généralement poursuivie par la Coopérative aussi longtemps qu'elle n'est pas attaquée. Votre bien dévoué,

JOS. ED. CARON, Ministre de l'Agriculture.

LE BULLETIN
Grains

La foudre
pertes de vie

Encore un
parcelle, et l'a
tant vous ser

Epreuve
municipal a r
tête de bétail

Son Em
60e anniversa
chrétien nou
l'Eglise du C

Luzerne
ces jours-ci le
une campagne
luzerne. Pour
ture dans le C
le trèfle, pour
paré à la rece

Nombre
surtout à gar
but de tout cu
bre possible d

Cela ne
mais cela veu
est le profit.

Le juif
ront de la dis
Commissaire
plus illustres
verneur de M
Palestine a e
Londres. Mi
monde entier

Les mou
des milliers
adapté) à l'é
rien ou à peu
meilleurs div
des avantages
élevage. Si l
ton à la pop
bien petite.

Rhubar
par le préside
y a là un m
rhubarbe, voi
tiver, et à peu
gné les secret
avec l'espoir
d'une industr

Les bluet
chez-nous à l
Pour détails
pérative Fédé

L'esprit
Guide de l'A
boutades sui

—Les ge
—Un des
d'un parvenu

—Depuis
de la femme

—Hélas!
ciné, c'est la

—Les no
Niagara, peu

—Il y a
maisons de pe
et des œufs; c

—Le pro
de trouver le
les parents q
Quel est

—Les bo
—Les bo

—Les bo
—Les bo

—Les bo
—Les bo

—Mais